



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 8400

Texte de la question

M. Philippe Chaulet a l'honneur d'attirer l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la précarité des conditions de sécurité qui risque de découler de la réalisation en l'état du projet de construction d'un futur complexe sportif au sein de la maison d'arrêt de Basse-Terre. Bien que la construction de deux miradors était initialement prévue, il s'avère qu'en réalité seule l'édification d'un mur circulaire de 3,50 mètres de hauteur a été retenue. Par ailleurs, la direction de la maison d'arrêt envisage d'assurer l'encadrement des détenus pratiquant des activités sportives par un moniteur, sans présence effective d'agents pénitentiaires. S'il est indispensable qu'une structure sportive soit construite au sein de la maison d'arrêt de Basse-Terre, parce que cela permettra aux détenus de libérer sainement leur agressivité, il n'en demeure pas moins que des conditions de sécurité optimum doivent être garanties à la population de la capitale. Aussi, se référant aux nombreuses évasions qui ont eu lieu ces derniers mois dans plusieurs centres pénitentiaires, et notamment celui de Baie-Mahault, il lui demande de préciser les mesures qui seront prises pour que la construction des deux miradors soit programmée, d'une part, et que, d'autre part, la création de quatre postes d'agents pénitentiaires pour la maison d'arrêt de Basse-Terre soit engagée.

Texte de la réponse

la garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que, dans le cadre du projet d'aménagement de la maison d'arrêt de Basse-Terre sur le terrain dit du « Cygne noir », il avait été prévu la construction d'un terrain de sport avec deux guérites de surveillance et d'un bâtiment comportant des salles de formation pour un montant de 5 millions de francs. Les travaux, qui devaient démarrer le 15 décembre dernier, ont été reportés afin d'apporter des modifications de programme. La maison d'arrêt, enclavée en centre-ville, n'offre pas aux personnels de l'établissement résidant pour la plupart loin de Basse-Terre de possibilité pour le stationnement de leurs véhicules pendant la durée du service. Le nouveau programme prévoit la construction d'un terrain de sport avec deux guérites qui seront occupées par le personnel pour la surveillance des détenus durant les heures de sport, ainsi que la création d'un parking à ciel ouvert. Ce programme, dont les travaux devraient démarrer à la fin de l'année 1998, fait actuellement l'objet d'une étude de faisabilité pilotée par la direction départementale de l'équipement de la Guadeloupe.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Chaulet](#)

Circonscription : Guadeloupe (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8400

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 décembre 1997, page 4859

Réponse publiée le : 13 juillet 1998, page 3917